

Cœur Balzac

60 Rue Antonin Perrin
-
Villeurbanne

Notice descriptive

Bâtiment B :
T2 & T3

Gamme Élégance

Sommaire :

1. Le Bâtiment

- 1.1. Gros œuvre
- 1.2. Façades
- 1.3. Couverture
- 1.4. Isolation thermique
- 1.5. Isolation phonique

2. Les aménagements extérieurs

- 2.1. Travaux extérieurs
- 2.2. Espaces verts

3. Les parties communes

- 3.1. Aménagement du hall d'entrée et des coursives de l'immeuble
- 3.2. Ascenseurs
- 3.3. Escaliers

4. Les stationnements véhicules

- 4.1. En sous-sol de l'immeuble

5. Les appartements

- 5.1. Menuiseries intérieures
- 5.2. Menuiseries extérieures
- 5.3. Cloisons
- 5.4. Revêtements muraux
- 5.5. Revêtements de sol
- 5.6. Faïences
- 5.7. Equipements sanitaires
- 5.8. Equipements ménagers
- 5.9. Loggias et Terrasses
- 5.10. Electricité
- 5.11. Chauffage/Production d'eau chaude
- 5.12. Télévision/Téléphone
- 5.13. Ventilation

6. L'équipement Électrique

1. Le bâtiment

1.1. Gros œuvre

- Ossature générale en béton armé selon plans architecte et étude technique
- Murs extérieurs de façade en béton armé ou briques de terre cuite ou agglomérés de béton
- Structure horizontale en plancher, dalle pleine en béton à tous les niveaux habités, épaisseur 20 cm minimum
- Murs séparatifs des logements en béton selon étude technique et acoustique

1.2. Façades

Emplacement selon plan de façade, calepinage et teinte au choix de l'architecte :

- Enduit hydraulique monocouche en finition frotassé
- Gardes corps maçonnés ou en verre translucide avec cadre et lisses métalliques
- Panneaux en serrurerie fixes
- Pergolas maçonnés
- Séparatifs de terrasse en verre opalescent

1.3. Couverture

Emplacement selon plan architecte

- Toitures terrasses inaccessibles avec étanchéité autoprotégée ou gravillons roulés, équipées de gardes-corps de sécurité ou dalle végétalisée selon localisation des plans architecte
- Descentes des Eaux Pluviales et gouttières implantées selon plan architecte

1.4. Isolation thermique

Conforme à la réglementation thermique en vigueur, selon étude thermique RT 2012

- Isolation des murs périphériques par complexe isolant intérieur ou extérieur suivant étude thermique
- Isolation des toitures au-dessus des parties habitables par complexe isolant, épaisseur selon étude thermique
- Isolation projetée ou panneaux isolants fixés mécaniquement en sous-face des parties habitables au-dessus des locaux non chauffés selon étude thermique.

1.5. Isolation phonique

Conforme aux normes en vigueur

- Isolation entre logements superposés par dalles pleines de 20 cm d'épaisseur au minimum et entre logements mitoyens par murs béton plein de 18 cm selon étude technique
- Carrelage et plinthes posés sur isolant de désolidarisation
- Cloisonnement des gaines sanitaires d'appartement en parois de 50 à 100mm d'épaisseur avec laine de verre incorporée selon la nature des pièces concernées
- Double vitrage et joints périphériques des ouvrants des menuiseries extérieures
- Joints périphériques de porte palière
- Isolation des bas de portes palières par "seuil à la suisse"
- Groupe de ventilation mécanique posé sur plots anti-vibratiles
- Bouches d'entrée d'air adaptées à l'isolation acoustique de façade prescrite, positionnées sur menuiseries extérieures ou murs de façade

2. Les aménagements extérieurs

2.1. Travaux extérieurs

- Raccordement des eaux pluviales au réseau collectif par l'intermédiaire d'un système de rétention selon prescriptions d'urbanisme.
- Raccordement aux réseaux publics d'eaux usées, d'eau potable, de gaz, d'électricité et de téléphonie
- Cheminement piéton en béton balayé et aire de repos en stabilisé
- Eclairage par candélabres ou bornes lumineuses sur le cheminement piéton
- Clôture et portillon en limite de parcelle en serrurerie sur muret – emplacement selon localisation des plans de l'architecte
- Boîtes aux lettres normalisées « La Poste » et local technique, emplacement à l'extérieur suivant plan architecte

2.2. Espaces verts

- Aménagement et plantations selon plans et étude de l'architecte avec arrosage automatique selon le type de végétaux pour les parties communes
- Pas japonais, localisation selon plans architecte
- Troncs d'arbres bruts, localisation selon plans architecte

3. Les parties communes

3.1. Aménagement des halls et des coursives de l'immeuble

- Aménagement des halls d'entrée (selon étude de décoration établie par l'architecte) :
 - Sols en carreaux de grès cérame 60 x 60 minimum
 - Murs : finition au choix de l'architecte
 - Miroir
 - Faux plafonds acoustiques décoratifs
 - Eclairage par appliques ou spots ou plafonniers, fonctionnement sur détecteurs de présence
- Ensemble porte d'entrée de l'immeuble en aluminium laqué fermée par ventouse électromagnétique, commandée par vidéophone depuis le combiné de l'appartement
- Aménagement des coursives d'étages (selon choix décoratifs de l'architecte) :
 - Sols en carreaux de grès émaillé 45 x 45 minimum
 - Murs : finition au choix de l'architecte
 - Eclairage par appliques ou spots ou plafonniers, fonctionnement sur détecteurs de présence
 - Faux plafonds acoustiques selon calepinage architecte

3.2. Ascenseur

- Ascenseur desservant tous les niveaux
- Prestations intérieures de la cabine selon choix de l'architecte

3.3. Escaliers

- En béton : marches revêtues de peinture anti poussière et murs en peinture projetée (gouttelette) pour escalier encloué de secours des étages

4. Les stationnements véhicules

4.1. En sous-sol de l'immeuble

- Garages et Parkings (nombre et emplacement suivant plans), sol et murs laissés brut de structure
- Emplacements de parkings délimités et numérotés au sol par une peinture

- Portes de garage métalliques basculantes manuelles, selon plans
- Eclairage des circulations voitures et accès ou sorties piétons par tubes fluorescents et hublots étanches commandés par détecteurs, éclairage de sécurité conforme aux normes (pas d'installation dans les places privatives).
- Ventilation générale du parking selon normes de sécurité et dispositions selon plans architecte.
- Fermeture générale de l'ensemble du sous-sol par portail métallique laqué en usine à commande électrique

5. Les appartements

5.1. Menuiseries intérieures

- Porte palière design rainurée à rive droite (motif au choix du maître d'œuvre) isolante aux bruits aériens avec joint périphérique isophonique et encadrement bois côté courside, serrure sécurité 3 points classement A2P* et microviseur, seuil à la "Suisse"
- Portes de distribution design rainurées à recouvrement sur huisseries métalliques, poignées en aluminium anodisé
- Portes de placards décor frêne blanc coulissantes ou ouvrant à la française (sur placards de faibles dimensions) - nombre et dimensions selon plans
- Aménagement intérieur des placards d'entrée et chambres, selon plans, composé d'une penderie avec tringle et étagères en mélaminé blanc

5.2. Menuiseries extérieures

- Menuiseries avec double vitrage isolant
- Portes-fenêtres aluminium coulissantes à 2 vantaux, emplacement selon plans
- Fenêtres aluminium à un ou deux vantaux, ouvrant à la française suivant plans
- Portes fenêtres aluminium à un ou deux vantaux, ouvrant à la française selon plan (Châssis fixe ou semi fixe suivant plans)
- Verre granité dans les salles de bain
- Volets roulants PVC et coffre PVC apparent dans toutes les pièces sauf salle de bain (pas de volet) suivant dispositions techniques et plans architecte, commande électrique dans les séjours/cuisine et manœuvre par tringle oscillante manuelle dans les chambres.
- Brises soleil orientables en aluminium, selon plans

5.3. Cloisons

- Cloisons de distribution en panneaux alvéolaires à parement de plâtre de 50mm d'épaisseur en séparation de pièces et de 50 à 100 mm pour les gaines techniques d'appartements
- Possibilité de poutres apparentes

5.4. Revêtements muraux

- Peinture blanche projetée en plafond de toutes les pièces (gouttelette)
- Murs des séjours, hall d'entrée, chambres et dégagements : peinture blanche lisse
- Murs des salles de bains et WC : peinture blanche lisse
- Peinture sur menuiseries intérieures

5.5. Revêtements de sol

- Carrelage 45 x 45 minimum en grès émaillé dans toutes les pièces, y compris placards, teinte à choisir dans notre sélection, Plinthes assorties
- Dalles 50 x 50 en gravillons lavés concassés ou en céramique posées sur plots (au choix de l'architecte) pour les loggias

5.6. Faïences

Salles de bains et salles d'eau

Faïence 20 x 40 minimum avec frise décorative sur une hauteur de 2 mètres environ à partir du sol sur les 3 côtés au-dessus de la baignoire (y compris le tablier) ou sur les 2 ou 3 côtés au-dessus du bac à douche. Teinte à choisir dans notre sélection.

5.7. Equipements sanitaires

Salles de bains et salles d'eau : suivant plans

- Meuble salle de bain en bois mélaminé sur pieds, 1 ou 2 vasques (selon plans) équipé de deux portes laquées avec plan de toilette stratifié (profondeur 50 cm), couleur au choix du M. d'Ouvrage et vasque en porcelaine de couleur blanche ou avec plan de toilette en résine et vasque moulée.
- Robinet mitigeur chromé norme NF (suivant plans)
- Ciel lumineux assorti ou éclairage « design » (en applique).
- Miroir rectangulaire au-dessus du plan vasque.
- Baignoire en acier émaillé blanc (dimension selon plans) avec robinet mitigeur chromé à inverseur, norme NF, et barre support de douchette
- Bac à douche en céramique blanche ou en résine avec mitigeur chromé norme NF, barre support de douchette pour les salles d'eau et paroi de douche en verre avec porte

WC :

- Cuvette de WC à réservoir attenant à commande double chasse (normale et économique).

*Attente lave-linge dans WC ou salle de bain si possible selon réglementation technique (voir plans).
Les alimentations eau froide et eau chaude des appareils seront réalisées en tube cuivre ou polyéthylène et les évacuations en tube PVC. Les raccordements sanitaires seront positionnés en apparent au niveau des plinthes dans toutes les pièces humides (salle de bain, salle d'eau, WC et cuisine).*

5.8. Equipements ménagers

Espace kitchenette pour les T2 :

- Un plan de travail stratifié, teinte au choix du maître d'ouvrage, équipé d'un évier inox simple bac avec égouttoir et d'une plaque vitrocéramique 2 feux
- Un meuble sous évier en mélaminé blanc avec une porte et une étagère
- Un meuble haut avec une porte et une étagère en mélaminé blanc
- Crédençe assortie toute hauteur
- Une hotte aspirante à recyclage intérieur en applique sous meuble haut
- Attente (1) sous évier pour alimentation et évacuation pour une machine à laver (non fournie)
- Emplacement libre sous plan de travail pour frigo ou machine à laver non fournis

Espace cuisine pour les T3 :

- Néant (Sur demande : un évier inox double bac avec égouttoir sur meuble en mélaminé blanc équipé de deux portes et d'une étagère)
- Attentes (2) sous évier pour alimentation et évacuation d'un lave-vaisselle et d'un lave-linge (non fournis)

5.9. Loggias et Terrasses (selon plans)

- Point Lumineux et applique
- Robinet de puisage pour les loggias et terrasses supérieures à 20 m²

5.10. Electricité

- Installation électrique encastrée répondant aux normes en vigueur et comprenant points lumineux, prises de courant régulièrement réparties
- Appareillage électrique blanc

5.11. Chauffage/ Production d'eau chaude (Suivant étude technique)

- Pour le bâtiment B, chauffage du logement par la chaudière individuelle gaz
- Radiateurs acier laqués d'usine
- Régulateur général (horloge de programmation avec thermostat) dans le séjour ou entrée
- Robinet thermostatique sur radiateurs dans toutes les autres pièces sauf séjour
- Canalisations encastrées avec raccordement apparent sous chaudière et radiateurs
- Pour le bâtiment B, Eau chaude sanitaire produite par la chaudière individuelle gaz du logement
- Radiateur sèche-serviette dans les salles de bain

5.12. Télévision/Téléphone

- Téléphone : Prises de communication au format RJ45(dans les pièces principales)
 - Télévision : 2 prises TV au format RJ45 (séjour et chambre) permettant la réception de l'ensemble des chaînes TNT françaises et Canal +.
- Réseau compatible avec la télédistribution par câble et numérique pour un raccordement futur de la résidence ou à une parabole.

5.13. Ventilation

- Ventilation mécanique contrôlée avec entrées d'air dans les menuiseries ou dans mur de façade des pièces principales et bouches d'aspiration dans les salles de bain, salles d'eau, cuisines et WC suivant étude technique et réglementation en vigueur.

Garanties :

Acheter dans le neuf vous permet de disposer de garanties légales solides et de recourir à notre Service Après-Vente (SAV).

La résidence bénéficie de 3 garanties portant sur une durée et un objet précis.

Chacune peut être mise en jeu par courrier recommandé ou appel à notre SAV, qui s'oblige à y répondre dans les meilleurs délais sauf usure normale ou usage abusif.

La garantie de parfait achèvement : elle a pour objet tout problème constaté dans l'année suivant la réception des travaux des entreprises par le promoteur, excepté tout problème à caractère apparent non constaté à la livraison.

La garantie biennale de bon fonctionnement : elle a pour objet tout problème de bon fonctionnement des équipements constaté dans les 2 années suivant la réception des travaux des entreprises par le promoteur, dans la limite de la garantie du fabricant.

La garantie décennale : elle a pour objet tout désordre touchant la solidité du logement et l'impropriété à destination pendant les 10 premières années suivant la réception des travaux des entreprises par le promoteur.

Contrôle :

Le contrôle de conformité aux règlements de construction est assuré par le bureau de contrôle VERITAS à Lyon.

Le maître d'ouvrage se réserve la possibilité d'apporter des modifications à ce descriptif étant entendu que les prestations modifiées ne seront en aucun cas inférieures aux prestations énoncées dans ce descriptif.

6. L'Équipement électrique

Paliers

- * 1 BP SONNERIE

Entrées

- * 1 PL (BOIT CENTR) sur SA ou VV
- * 1 PC 16A
- * 1 tableau divisionnaire avec tableau de communication équipé du DTI et/ou DTIO (dans séjour suivant logement)
- * 1 commande murale chauffage (dans séjour suivant logement)
- * 1 combiné vidéophone (dans séjour suivant logement)

Dégagements

- * 1 PL (BOIT CENTR) sur SA ou VV
- * 1 PC 16A

Séjours

- * 1 PL (BOIT CENTR) sur SA ou VV
- * 5 PC 16A minimum (dont 1 PMR sous l'interrupteur à l'entrée entre 0,90m et 1,30 m du sol)
(1 PC pour 4m², hors cuisine ouverte sur séjour comptabilisée pour 8 m²)
- * 2 Prises RJ45
- * 2 PC 16A multimédia (à proximité des RJ45)

Chambres

- * 1 PL (BOIT CENTR) sur SA
- * 3 PC 16A
- * 1 PC 16A (Chambre PMR, sous l'interrupteur à l'entrée entre 0,90m et 1,30 m du sol)
- * 1 Prise RJ45

Cuisines (T2)

- * 1 PL (BOIT APPLI) (au-dessus évier)
- * 1 PC 16A dédiée hotte
- * 3 PC 16A (2 sur plan de travail, 1 pour le réfrigérateur)
- * 1 PC 16A (PMR sous l'interrupteur à l'entrée entre 0,90m et 1,30 m du sol si cuisine séparée)
- * 3 PC 16A sur circuits spécialisés (2 en partie basse et 1 en partie haute (four micro-ondes combiné))
- * 1 PC 32A (sortie de câble en partie basse)

Cuisines (T3)

- * 1 PL (BOIT CENTR) sur SA
- * 1 PL (BOIT APPLI) (au-dessus évier)
- * 1 PC 16A dédiée hotte
- * 5 PC 16A (4 sur plan de travail dont une pour four micro-ondes combiné, 1 pour le réfrigérateur)
- * 3 PC 16A sur circuits spécialisés (en partie basse)
- * 1 PC 32A (sortie de câble en partie basse)
- * 1 Prise RJ45

Salles de bains

- * 1 PL (BOIT APPLI) sur SA
- * 1 PL (BOIT CENTR) sur SA
- * 2 PC 16A (dont une PMR à l'entrée sous l'interrupteur entre 0,90m et 1,30 m du sol)

Salles d'eau PMR

- * 1 PL (BOIT APPLI) sur SA
- * 1 PL (BOIT CENTR) sur SA
- * 2 PC 16A (dont une à l'entrée de la pièce sous l'interrupteur entre 0,90m et 1,30 m du sol pour les salles d'eau principales PMR seulement)

WC indépendant

- * 1 PL (BOIT APPLI) ou (BOIT CENTR) sur SA
- * 1 PC 16A (dont 1 PMR à l'entrée de la pièce sous l'interrupteur entre 0,90m et 1,30 m du sol)

Terrasse – Loggia - Balcon

- * 1 PC 16A étanche
- * 1 PL en applique sur SA depuis l'intérieur du logement y compris luminaire

LEGENDES DES EQUIPEMENTS DES LOGEMENTS

PL	Point Lumineux
SA	Simple Allumage
VV	Va et Vient
BP	Bouton Poussoir encastré lumineux
BP SONNERIE	BP sonnerie encastré avec porte étiquette
PC	Prise de Courant, y compris étiquette adhésive pour repérage des prises spécialisées.
D.T.I.	Dispositif de Terminaison Intérieure (Télécom + vidéo),boîte encastrée 25 x 15 x 7 cm agréé Télécom.
BOIT CENTR	Boîtier de centre encastré de type DCL avec piton, douille spécifique équipée d'une fiche
BOIT APPL	Boîtier encastré en applique de type DCL , douille spécifique équipée d'une fiche
BOIT CD	Boîtier encastré commande chauffage
SAT	Satellite
FM	modulation de Fréquence Radio
TV	Télévision
TRI	Tableau de Répartition Intérieur Téléphone

Cœur Balzac

60 rue Antonin Perrin
-
VILLEURBANNE

Notice descriptive

Bâtiment A

&

**Bâtiment B :
T4 & T5**

Gamme Privilège

7. Le Bâtiment

- 7.1. Gros œuvre
- 7.2. Façades
- 7.3. Couverture
- 7.4. Isolation thermique
- 7.5. Isolation phonique

8. Les aménagements extérieurs

- 8.1. Travaux extérieurs
- 8.2. Espaces verts

9. Les parties communes

- 9.1. Aménagement du hall d'entrée et des coursives de l'immeuble
- 9.2. Ascenseur
- 9.3. Escalier

10. Les stationnements véhicules

- 10.1. En sous-sol de l'immeuble

11. Les appartements

- 11.1. Menuiseries intérieures
- 11.2. Menuiseries extérieures
- 11.3. Cloisons
- 11.4. Peintures
- 11.5. Revêtements muraux
- 11.6. Faïences
- 11.7. Equipements sanitaires
- 11.8. Equipements ménagers
- 11.9. Terrasses
- 11.10. Electricité
- 11.11. Chauffage/Production d'eau chaude
- 11.12. Télévision/Téléphone
- 11.13. Ventilation

12. L'équipement Électrique

7. Le bâtiment

7.1. Gros œuvre

- Ossature générale en béton armé et en maçonnerie agglomérés de béton ou maçonnerie de terre cuite selon plans architecte et étude technique
- Murs extérieurs de façade en maçonnerie agglomérés de béton ou terre cuite ou béton armé
- Structure horizontale en plancher, dalle pleine en béton à tous les niveaux habités, épaisseur 20 cm minimum
- Murs séparatifs des logements en béton selon étude technique et acoustique

7.2. Façades

Emplacement selon plan de façade, calepinage et teinte au choix de l'architecte :

- Enduit hydraulique monocouche en finition frottassé
- Gardes corps maçonnés ou en verre translucide avec cadre et lisses métalliques
- Panneaux en serrurerie fixes
- Pergolas maçonnés
- Séparatifs de terrasse en verre opalescent

7.3. Couverture

Selon plan architecte

- Toitures terrasses inaccessibles avec étanchéité autoprotégée ou gravillons roulés, équipées de gardes-corps de sécurité ou dalle végétalisée selon localisation des plans architecte
- Descentes des Eaux Pluviales et gouttières implantées selon plan architecte

7.4. Isolation thermique

Conforme à la réglementation thermique en vigueur, selon étude thermique RT 2012

- Isolation des murs périphériques par complexe isolant intérieur ou extérieur suivant étude thermique
- Isolation des toitures terrasses au-dessus des parties habitables par complexe isolant, épaisseur selon étude thermique
- Isolation projetée ou panneaux isolants fixés mécaniquement en sous-face des parties habitables en plafond des locaux non chauffés et des parkings selon étude thermique.

7.5. Isolation phonique

Conforme aux normes en vigueur

- Isolation entre logements superposés par dalles pleines de 20 cm d'épaisseur au minimum et entre logements mitoyens par murs béton plein de 18 cm selon étude technique
- Carrelage et plinthes posés sur isolant de désolidarisation
- Cloisonnement des gaines sanitaires d'appartement en parois de 50 à 100mm d'épaisseur avec laine de verre incorporée selon la nature des pièces concernées
- Double vitrage et joints périphériques des ouvrants des menuiseries extérieures
- Joints périphériques de porte palière
- Isolation des bas de portes palières par "seuil à la suisse" équipé d'un joint caoutchouc
- Mécanisme de chasse des WC avec l'option « silencieux » du fabricant
- Groupe de ventilation mécanique posé sur plots anti-vibratiles
- Bouches d'entrée d'air adaptées à l'isolation acoustique de façade prescrite, positionnées sur menuiseries extérieures ou murs de façade pleins

8. Les aménagements extérieurs

8.1. Travaux extérieurs

- Raccordement des eaux pluviales au réseau collectif par l'intermédiaire d'un système de rétention selon prescriptions d'urbanisme.
- Raccordement aux réseaux publics d'eaux usées, d'eau potable, de gaz, d'électricité et de téléphonie
- Cheminement piéton en béton balayé et aire de repos en stabilisé
- Eclairage par candélabres ou bornes lumineuses sur le cheminement piéton
- Clôture et portillon en limite de parcelle en serrurerie sur muret – emplacement selon localisation des plans de l'architecte
- Boîtes aux lettres normalisées « La Poste » et local technique, emplacement à l'extérieur suivant plan architecte

8.2. Espaces verts

- Aménagement et plantations selon plans et étude de l'architecte avec arrosage automatique selon le type de végétaux pour les parties communes
- Pas japonais, localisation selon plans architecte
- Troncs d'arbres bruts, localisation selon plans architecte

9. Les parties communes

9.1. Aménagement des halls et des coursives de l'immeuble

- Aménagement des halls d'entrée (selon étude de décoration établie par l'architecte) :
 - Sols en carreaux de grès cérame 60 x 60 minimum
 - Murs : finition au choix de l'architecte
 - Miroir
 - Faux plafonds acoustiques décoratifs
 - Eclairage par appliques ou spots ou plafonniers, fonctionnement sur détecteurs de présence
- Ensemble porte d'entrée de l'immeuble en aluminium laqué fermée par ventouse électromagnétique, commandée par vidéophone depuis le combiné de l'appartement
- Aménagement des coursives d'étages (selon choix décoratifs de l'architecte) :
 - Sols en carreaux de grès émaillé 45 x 45 minimum
 - Murs : finition au choix de l'architecte
 - Eclairage par appliques ou spots ou plafonniers, fonctionnement sur détecteurs de présence
 - Faux plafonds acoustiques selon calepinage architecte

9.2. Ascenseur

- Ascenseur desservant tous les niveaux
- Prestations intérieures de la cabine selon choix de l'architecte

9.3. Escaliers

- En béton : marches revêtues de peinture anti poussière et murs en peinture projetée (gouttelette) pour escalier encloué de secours des étages

10. Les stationnements véhicules

10.1. En sous-sol de l'immeuble

- Garages et Parkings (nombre et emplacement suivant plans), sol et murs laissés brut de structure
- Emplacements de parkings délimités et numérotés au sol par une peinture

- Portes de garage métalliques basculantes manuelles, selon plans
- Eclairage des circulations voitures et accès ou sorties piétons par tubes fluorescents et hublots étanches commandés par détecteurs, éclairage de sécurité conforme aux normes (pas d'installation dans les places privatives).
- Ventilation générale du parking selon normes de sécurité et dispositions selon plans architecte.
- Fermeture générale de l'ensemble du sous-sol par portail métallique laqué en usine à commande électrique

11. Les appartements

11.1. Menuiseries intérieures

- Porte palière design rainurée à rive droite (motif au choix du maître d'œuvre) isolante aux bruits aériens avec joint périphérique isophonique et encadrement bois côté courside, serrure sécurité 3 points classement A2P* et microviseur, seuil à la "Suisse"
- Portes de distribution design rainurées à recouvrement sur huisseries métalliques, poignées en aluminium anodisé
- Portes de placards décor frêne blanc coulissantes ou ouvrant à la française (sur placards de faibles dimensions) - nombre et dimensions selon plans
- Aménagement intérieur des placards d'entrée et chambres, selon plans, composé d'une penderie avec tringle et étagères en mélaminé blanc
- Escaliers des duplex (selon plans) : escaliers en bois avec contremarche

11.2. Menuiseries extérieures

- Pour le logement A01 : bloc-porte métallique sur coursives extérieure, rainurée (motif au choix du maître d'œuvre) parement en tôle acier, seuil aluminium, plinthe aluminium rejet d'eau en partie basse, serrure 3 points classement A2P* et microviseur, seuil à la « Suisse »
- Menuiseries avec double vitrage isolant
- Portes-fenêtres aluminium coulissantes à 2 vantaux emplacement selon plans
- Fenêtres aluminium à un ou deux vantaux, ouvrant à la française suivant plans
- Portes fenêtres aluminium à un ou deux vantaux, ouvrant à la française selon plan (Châssis fixe ou semi fixe suivant plans)
- Verre granité dans les salles de bain
- Volets roulants PVC et coffre PVC apparent dans toutes les pièces sauf salle de bain (pas de volet) suivant dispositions techniques et plans architecte, commande électrique dans toutes les pièces
- Brises soleil orientables en aluminium, selon plans

11.3. Cloisons

- Cloisons de distribution en panneaux alvéolaires à parement de plâtre de 50mm d'épaisseur et de 50 à 100 mm pour les gaines techniques d'appartements en séparation de pièces

11.4. Revêtements muraux

- Plafonds : peinture blanche lisse
- Murs des séjours, hall d'entrée, chambres et dégagements : peinture blanche lisse
- Murs des salles de bains et WC : peinture blanche lisse
- Peinture sur menuiseries intérieures

11.5. Revêtements de sol

- Carrelage 60 x 60 minimum dans toutes les pièces, y compris placards, teinte à choisir dans notre sélection - Plinthes assorties
- Dalles céramiques 60x60 environ posées sur plots, teinte au choix du maître d'œuvre

11.6. Faïences

Espace cuisine :

Pas de faïence.

Salles de bains et salles d'eau

Faïence 30 x 60 minimum sur toute la hauteur du mur à partir du sol sur les 3 côtés au-dessus de la baignoire (y compris le tablier) ou sur les 2 ou 3 côtés au-dessus du bac à douche. Teinte à choisir dans notre sélection.

11.7. Equipements sanitaires

Salles de bains et salles d'eau : suivant plans

- Meuble salle de bain en bois mélaminé sur pieds, 1 ou 2 vasques (selon plans) équipé de portes ou de tiroirs couleur au choix dans la gamme du fabricant avec plan de toilette stratifié (profondeur environ 50 cm), couleur au choix du M. d'Ouvrage et vasque en porcelaine de couleur blanche ou avec plan de toilette en résine et vasque moulée
- Robinet mitigeur chromé norme NF (suivant plans),
- Ciel lumineux assorti ou éclairage « design » (en applique)
- Miroir rectangulaire au-dessus du plan vasque
- Baignoire en acier émaillé blanc (dimension selon plans) avec robinet mitigeur chromé à inverseur, norme NF
- Bac à douche en céramique blanche ou en résine à poser et paroi de douche en verre avec porte. Mitigeur chromé norme NF, barre support de douchette multijets

WC :

- Cuvette de WC à réservoir attenant à commande double chasse (normale et économique)
- Attente (1) dans les WC ou la SDB si espace libre suffisant et si possible selon réglementation technique pour alimentation et évacuation d'un lave-linge (non fournis)

Les alimentations eau froide et eau chaude des appareils seront réalisées en tube cuivre ou polyéthylène et les évacuations en tube PVC. Les raccordements sanitaires seront positionnés en apparent au niveau des plinthes dans toutes les pièces humides (salle de bain, salle d'eau, WC et cuisine).

11.8. Equipements ménagers

Espace cuisine :

- Néant (Sur demande : un évier inox double bac avec égouttoir sur meuble en mélaminé blanc équipé de deux portes et d'une étagère)
- Attentes (2) sous évier pour alimentation et évacuation d'un lave-vaisselle et d'un lave-linge (non fournis)

11.9. Terrasses (selon plans)

- Points lumineux et applique
- Robinet de puisage pour les terrasses privées supérieures à 20m²

11.10. Electricité

- Installation électrique encastrée répondant aux normes en vigueur et comprenant points lumineux, prises de courant régulièrement réparties
- Appareillage électrique blanc

11.11. Chauffage/ Production d'eau chaude

Suivant étude technique

- Pour le bâtiment A, Chauffage par système multi-split individuel :
 - corps de chauffe installé sur la terrasse
 - Unités intérieures murales du type LMCE



- Pour le bâtiment B, chauffage du logement par la chaudière individuelle gaz
- Radiateurs acier laqués d'usine
- Régulateur général (horloge de programmation avec thermostat) dans le séjour ou entrée
- Robinet thermostatique sur radiateurs dans toutes les autres pièces sauf séjour
- Canalisations encastrées avec raccordement apparent sous chaudière et radiateurs
- Pour le bâtiment A, Eau chaude sanitaire produite par le ballon thermodynamique individuel du logement
- Pour le bâtiment B, Eau chaude sanitaire produite par la chaudière individuelle gaz du logement
- Radiateur sèche-serviette dans les salles de bain

11.12. Télévision/Téléphone

- Téléphone : Prise de communication au format RJ45 (dans les pièces principales)
 - Télévision : Prises RJ45 (séjour et 1 chambre) permettant la réception de l'ensemble des chaînes TNT françaises et Canal +.
- Réseau compatible avec la télédistribution par numérique pour un raccordement futur de la résidence au à une parabole.

11.13. Ventilation

- Ventilation mécanique contrôlée avec entrées d'air dans les menuiseries ou dans mur de façade des pièces principales et bouches d'aspiration dans les salles de bain, salles d'eau, cuisines et WC suivant étude technique et réglementation en vigueur.

Garanties :

Acheter dans le neuf vous permet de disposer de garanties légales solides et de recourir à notre Service Après-Vente (SAV).

La résidence bénéficie de 3 garanties portant sur une durée et un objet précis.

Chacune peut être mise en jeu par courrier recommandé ou appel à notre SAV, qui s'oblige à y répondre dans les meilleurs délais sauf usure normale ou usage abusif.

La garantie de parfait achèvement : elle a pour objet tout problème constaté dans l'année suivant la réception des travaux des entreprises par le promoteur, excepté tout problème à caractère apparent non constaté à la livraison.

La garantie biennale de bon fonctionnement : elle a pour objet tout problème de bon fonctionnement des équipements constaté dans les 2 années suivant la réception des travaux des entreprises par le promoteur, dans la limite de la garantie du fabricant.

La garantie décennale : elle a pour objet tout désordre touchant la solidité du logement et l'impropriété à destination pendant les 10 premières années suivant la réception des travaux des entreprises par le promoteur.

Contrôle :

Le contrôle de conformité aux règlements de construction est assuré par le bureau de contrôle VERITAS à Lyon.

Le maître d'ouvrage se réserve la possibilité d'apporter des modifications à ce descriptif étant entendu que les prestations modifiées ne seront en aucun cas inférieures aux prestations énoncées dans ce descriptif.

12. L'Équipement électrique

Paliers

- * 1 BP SONNERIE

Entrées

- * 1 PL (BOIT CENTR) sur SA ou VV
- * 1 PC 16A
- * 1 tableau divisionnaire avec tableau de communication équipé du DTI et/ou DTIO (dans séjour suivant logement)
- * 1 commande murale chauffage (dans séjour suivant logement)
- * 1 combiné vidéophone (dans séjour suivant logement)

Dégagements

- * 1 PL (BOIT CENTR) sur SA ou VV
- * 1 PC 16A

Séjours

- * 1 PL (BOIT CENTR) sur SA ou VV
- * 5 PC 16A minimum (dont 1 PMR sous l'interrupteur à l'entrée entre 0,90m et 1,30 m du sol)
(1 PC pour 4m², hors cuisine ouverte sur séjour comptabilisée pour 8 m²)
- * 2 Prises RJ45
- * 2 PC 16A multimédia (à proximité des RJ45)

Chambres

- * 1 PL (BOIT CENTR) sur SA
- * 3 PC 16A
- * 1 PC 16A (Chambre PMR, sous l'interrupteur à l'entrée entre 0,90m et 1,30 m du sol)
- * 1 Prise RJ45

Cuisines (T3, T4, T5)

- * 1 PL (BOIT CENTR) sur SA
- * 1 PL (BOIT APPLI) (au-dessus évier)
- * 1 PC 16A dédiée hotte
- * 5 PC 16A (4 sur plan de travail dont une pour four micro-ondes combiné, 1 pour le réfrigérateur)
- * 3 PC 16A sur circuits spécialisés (en partie basse)
- * 1 PC 32A (sortie de câble en partie basse)
- * 1 Prise RJ45

Salles de bains

- * 1 PL (BOIT APPLI) sur SA
- * 1 PL (BOIT CENTR) sur SA
- * 2 PC 16A (dont une PMR à l'entrée sous l'interrupteur entre 0,90m et 1,30 m du sol)

Salles d'eau PMR

- * 1 PL (BOIT APPLI) sur SA
- * 1 PL (BOIT CENTR) sur SA
- * 2 PC 16A (dont une à l'entrée de la pièce sous l'interrupteur entre 0,90m et 1,30 m du sol pour les salles d'eau principales PMR seulement)

Salles d'eau secondaire (T4, T5 selon plans)

- * 1 PL (BOIT APPLI) sur SA
- * 1 PL (BOIT CENTR) sur SA
- * 1 PC 16A

WC indépendant

- * 1 PL (BOIT APPLI) ou (BOIT CENTR) sur SA
- * 1 PC 16A (dont 1 PMR à l'entrée de la pièce sous l'interrupteur entre 0,90m et 1,30 m du sol)

Terrasse – Loggia - Balcon

- * 1 PC 16A étanche
- * 1 PL en applique sur SA depuis l'intérieur du logement y compris luminaire

Escaliers des duplex

- 1 PL sur SA ou VV

LEGENDES DES EQUIPEMENTS DES LOGEMENTS

PL	Point Lumineux
SA	Simple Allumage
VV	Va et Vient
BP	Bouton Poussoir encastré lumineux
BP SONNERIE	BP sonnerie encastré avec porte étiquette
PC	Prise de Courant, y compris étiquette adhésive pour repérage des prises spécialisées.
D.T.I.	Dispositif de Terminaison Intérieure (Télécom + vidéo),boîte encastrée 25 x 15 x 7 cm agréé Télécom.
BOIT CENTR	Boîtier de centre encastré de type DCL avec piton, douille spécifique équipée d'une fiche
BOIT APPL	Boîtier encastré en applique de type DCL , douille spécifique équipée d'une fiche
BOIT CD	Boîtier encastré commande chauffage
SAT	Satellite
FM	modulation de Fréquence Radio
TV	Télévision
TRI	Tableau de Répartition Intérieur Téléphone